

Auxiliaire de puériculture



Près de chez vous :
www.una.fr



Union Nationale de l'Aide, des Soins
et des Services aux Domiciles.

Auxiliaire de puériculture

Travaillant sous la responsabilité d'une puéricultrice, d'une éducatrice de jeunes enfants, d'un infirmier ou d'autres professionnels du secteur santé, éducatif ou social, l'auxiliaire de puériculture participe à la prise en charge individuelle de l'enfant bien portant, malade ou handicapé. Il répond aux besoins quotidiens de l'enfant, participe aux soins spécialisés qui lui sont donnés et organise des activités d'éveil.

Missions

- Participe à l'identification des besoins de l'enfant, suit son évolution, en informe et en rend compte
- Participe à l'identification des ressources propres à l'enfant, à sa famille, à son environnement
- Collabore à l'organisation de la vie de l'enfant en favorisant sa participation dans les activités quotidiennes

Formation

Titulaire du CAFAP

Compétences et qualités

- Patience
- Écoute de l'enfant et des parents
- Maîtrise des outils de base nécessaires à l'emploi

Évolutions possibles

Après 3 ans d'expérience dans le secteur hospitalier ou médico-social, l'auxiliaire de puériculture peut se présenter au concours d'entrée des IFSI (instituts de formation en soins infirmiers) pour préparer le diplôme d'État d'infirmier. Il peut également se présenter au concours d'entrée des écoles d'éducateurs de jeunes enfants ou devenir aide-soignante après une formation adaptée.

